Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20250415-DG150425D038-DE
Reçu le 22/04/2025

VILLE DE BRIGNAIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MARDI 15 AVRIL 2025

OBJET : TARIFICATION DE PRESTATIONS DE SÉCURITÉ
Agents communaux qualifiés SSIAP

N°2025_038

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 avril 2025**

Date de transmission en Préfecture : **22 avril 2025**

Date de mise en ligne : **22 avril 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **8 avril 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Nicolas KELEN**

Membres présents à la séance :
Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) - Sébastien FRANÇOIS (à Nicolas KELEN) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Catherine PEREZ) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Sylvie GUINET (à Alain GARDETTE)

Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20250415-DG150425D038-DE
Reçu le 22/04/2025

VILLE DE BRIGNAIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MARDI 15 AVRIL 2025

Afin d'organiser le service de sécurité lors de manifestations grand public dans les bâtiments de la ville et à l'extérieur, la Ville de Brignais a recours soit au service du prestataire détenteur du marché public « Gardiennage » pour assurer la prestation d'agent qualifié Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP 1), soit à ses propres agents disposant de la qualification SSIAP 1. Le service est refacturé aux organisateurs selon les conditions prévues par la délibération du 19 juin 2024 portant sur la tarification et la mise à disposition de salles et prestations annexes.

La présente délibération a pour objectif de préciser que le montant des tarifs appliqués aux agents qualifiés SSIAP 1 de la Ville de Brignais sont ceux applicables du marché public « Gardiennage » 2023-2027, et qui sont pour rappel :

DÉSIGNATION	PRIX HT	PRIX TTC
Tarif horaire de jour	19,35 €	23,22 €
Tarif horaire de nuit (de 21h à 06h)	21,29 €	25,22 €
Tarif horaire dimanche	21,29 €	25,22 €
Tarif horaire dimanche nuit (de 21h à 06h)	23,22 €	27,86 €
Tarif horaire jour férié	38,70 €	46,44 €
Tarif horaire jour férié nuit (de 21h à 06h)	40,64 €	48,77 €

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 9 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la tarification des prestations d'agent qualifié SSIAP 1 par les agents de la Ville de Brignais telle que prévue par le marché public en vigueur
- DIRE que les crédits de refacturation des frais annexes seront inscrits en recettes de fonctionnement au chapitre 70 – comptes 70848 et 70878 sur le budget principal de la commune – exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Nicolas KELEN

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD

Mairie Brignais 69530 Brignais